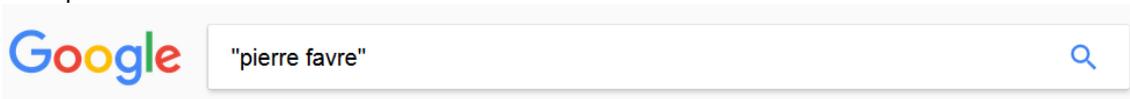


E-réputation

Conseils pour gérer son image sur les réseaux sociaux

1. Avoir une adresse email professionnelle de type prénom.nom@gmail.com et non de type superman1982@gmail.com ou fée.clochette@gmail.com
2. Adapter sa messagerie vocale avec un message neutre, comme par exemple :
« Vous êtes sur la messagerie de « nom, prénom ». Je ne suis pas joignable pour le moment. Merci de me laisser un message et je vous rappellerai dès que possible ».
3. Régulièrement rechercher votre nom et prénom entre guillemets sur google ou un autre moteur de recherche afin de savoir ce qui circule à votre propos sur le net.

Exemple :



4. Il est possible de faire disparaître du contenu internet indésirable ou qui peut vous porter préjudice. Cela s'appelle le **droit à l'oubli** et pour activer ce droit, il s'agit de contacter directement l'administrateur du site sur lequel se trouve l'information à effacer.

Google met à disposition un lien permettant d'effectuer directement la démarche. Attention toutefois, il existe des conditions précises pour faire disparaître les données.

https://support.google.com/legal/contact/lr_eudpa?product=websearch&hl=fr

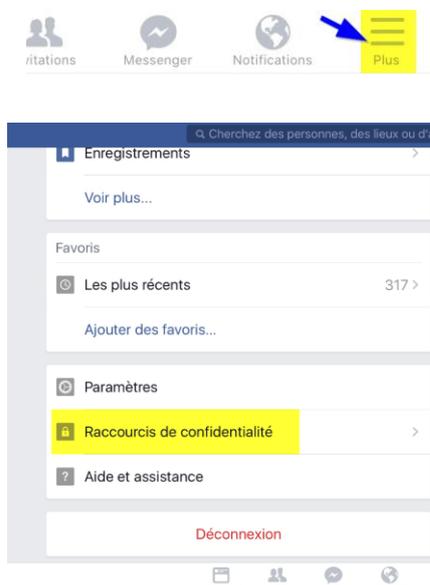
L'administration fédérale donne des informations sur le sujet sur le site

<https://www.edoeb.admin.ch/datenschutz/00683/01173/index.html?lang=fr>



Souvenez-vous : le plus sûr est de publier des informations avec la plus grande prudence

5. La sécurité des données que vous publiez est importante et nécessite que vous y prêtiez la plus grande attention. Contrôler fréquemment les paramètres de sécurité, ceux-ci pouvant être modifiés automatiquement lors de mises à jour. Par exemple, **Facebook :**



- Photo de profil correcte également sur Facebook durant la recherche d'un emploi
 - Instagram : passer en mode « privé »
 >> Options Instagram, choisir « Compte privé »)
6. Lorsque vous avez trouvé un emploi, mettez à jour votre profil professionnel si vous en possédez un (ex. LinkedIn). Veillez à garder une conduite irréprochable sur le web en faisant attention à ce que vous publiez, ceci afin de ne pas porter atteinte à vous ou à votre employeur.